

*Les politiques culturelles provinciales et territoriales du Canada*, sous la dir. de Monica Gattinger et Diane Saint-Pierre, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2011, 624 p.

Yvon Grenier

Volume 31, Number 1, 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1013139ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1013139ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Grenier, Y. (2012). Review of [*Les politiques culturelles provinciales et territoriales du Canada*, sous la dir. de Monica Gattinger et Diane Saint-Pierre, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2011, 624 p.] *Politique et Sociétés*, 31(1), 183–184. <https://doi.org/10.7202/1013139ar>

visibles», les ONG et les associations de minorités se distinguent par le fait qu'elles s'approprient pour la plupart la notion de «race». L'auteure dénonce à ce propos le caractère globalisant de l'identification des acteurs racistes et des cibles du racisme et promeut plutôt l'auto-identification des minorités ainsi que le recours à l'analyse différenciée prenant en compte d'autres variables telles que le sexe et la classe sociale. Troisièmement, l'État écarte systématiquement la situation des Autochtones dans son discours sur le racisme, fait dénoncé par les ONG. Quatrièmement, l'auteure craint que la définition globalisante des acteurs racistes comme les Blancs et les «pure laine» encourage un racisme à rebours minant l'appartenance citoyenne au Québec. Cinquièmement, l'auteure craint que l'antiracisme en vienne à être dilué en raison de sa confusion avec l'interculturalisme et la promotion de la diversité ethnoculturelle. En effet, aussi bien l'État que les ONG et les associations de minorités tendent à amalgamer les préjugés et les discriminations à caractère raciste à des conflits de nature interculturelle. Or, comme elle le souligne bien, il s'agit de phénomènes distincts nécessitant des stratégies distinctes. En définitive, elle appelle donc les organismes de la société civile concernés par la question à clarifier leur discours sur le racisme et l'antiracisme. Aussi finit-elle en revendiquant une analyse du racisme prenant en compte les facteurs structurants tels que la structure de classes de la société québécoise et la mondialisation néolibérale.

Au final, malgré une perspective théorique des plus intéressantes, Micheline Labelle livre un ouvrage inégal. La lecture du premier chapitre présentant synthétiquement le contexte international du racisme ainsi que les enjeux et les débats y étant reliés est toutefois fortement recommandée. Bien que le corps de l'ouvrage consacré demeure trop souvent au stade descriptif et que certains acteurs comme les grands médias, les universitaires québécois et les racistes eux-mêmes manquent au tableau d'une analyse du discours du racisme et de l'antiracisme, ce livre est une contribu-

tion importante au débat puisqu'il fournit des arguments supplémentaires qui vont dans le sens d'une nécessaire adoption d'une politique gouvernementale de lutte contre le racisme. Il va sans dire que celle-ci permettrait de clarifier les termes du débat, mais aussi ceux des luttes devant être menées au Québec. De plus, comme le souligne l'auteure, bien que les visions de l'antiracisme soient multiples et divergentes au sein des organismes de la société civile, «les principes directeurs d'une politique gouvernementale de lutte contre le racisme font consensus: la dignité, l'égalité et la justice sociale, la prise en compte des fondements historiques du racisme, le leadership de l'État» (p. 154).

Mathieu Forcier

*Département de sociologie, Université du Québec à Montréal*  
forcier.mathieu@courrier.uqam.ca

---

***Les politiques culturelles provinciales et territoriales du Canada***, sous la dir. de Monica Gattinger et Diane Saint-Pierre, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2011, 624 p.

«L'objectif de cet ambitieux projet réunissant une équipe de seize chercheurs et universitaires», affirment Monica Gattinger et Diane Saint-Pierre, était de produire une «première synthèse de la genèse, de l'évolution et de l'état actuel des politiques culturelles des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada» (p. 30). L'ouvrage collectif s'adresse «aux politiciens, aux chercheurs, aux gestionnaires et aux professionnels du milieu de la culture, mais aussi à tout étudiant et citoyen désireux de s'informer sur les politiques culturelles canadiennes et sur les différentes expériences infranationales en ce domaine» (p. 38). L'équipe a suivi un plan de rédaction «relativement uniformisé», dont une «présentation des grands paramètres sociodémographiques, politico-économiques et culturels de la province ou du territoire concerné», un «bilan historique des politiques culturelles» et enfin une «présentation de l'évolution de

l'Administration 'culturelle' publique» dans chaque province ou territoire.

L'ouvrage est volontiers descriptif mais comporte aussi une dimension analytique et comparative. Les outils conceptuels de cette analyse sont présentés, curieusement, en conclusion. C'est là qu'on élabore des idéaux-types de politiques culturelles dans les démocraties modernes, en l'occurrence les « approches » française, britannique et étasunienne. Ici la variable centrale est « plus ou moins d'État » dans le champ culturel. Le modèle républicain français, imité au Québec, représente le summum de l'ambition culturelle de l'État. Les versions anglo-saxonnes, plus libérales, tendent à confiner la culture dans le domaine du privé. C'est le modèle britannique qui a le plus inspiré le Canada anglais. On oublie souvent que les politiques culturelles, au Canada comme ailleurs, sont une affaire récente (à peine plus d'un demi-siècle) et qu'elles sont en évolution. L'administration de Jean Lesage (1960-1966) fut la première en Amérique du Nord à instituer un ministère des Affaires culturelles, en 1961.

Les provinces anglo-saxonnes ne sont pas toutes coulées dans le même moule. Par exemple, la problématique identitaire est au centre de la politique culturelle dans la dernière province à joindre la confédération, soit Terre-Neuve. En Nouvelle-Écosse on reconnaît officiellement les *quatre* « cultures fondatrices » de la province, soit celles des Autochtones, des Acadiens, des Afro-Néo-Écossais et des Gaéliques. L'architecture institutionnelle varie d'un océan à l'autre. Cela dit, on observe aussi une certaine convergence des politiques culturelles non seulement au pays mais dans l'ensemble des démocraties occidentales. Partout on veut promouvoir l'accès public aux biens culturels et favoriser à la fois la participation de masse, la créativité et l'excellence, sans ingérence politique ou esthétique de l'État. En outre, on note un peu partout un recours croissant à l'entreprise privée pour la production culturelle. Phénomène intéressant, les instances infranationales (municipalités, communes, régions, départements) semblent avoir acquis davantage

de responsabilités culturelles au cours des dernières décennies (en France notamment), simultanément à une certaine mondialisation de la culture.

On cherchera en vain dans cet ouvrage des élaborations de haute voltige sur les fondements philosophiques et intellectuels des prétentions de l'État à réguler la culture, comme dans l'essai intitulé *L'État culturel, essai sur une religion moderne* (Paris, de Fallois, 1991) de l'historien français Marc Fumaroli. On est ici dans le domaine de l'administration publique, de l'analyse des politiques gouvernementales. Le but, tout à fait louable, est d'offrir un maximum d'information sur l'évolution des politiques culturelles dans le pays, à l'aide d'une grille d'analyse souple. Les recherches sur les politiques culturelles sont récentes et peu nombreuses. « Souvent considéré comme mineur par rapport à d'autres secteurs d'élaboration de politiques publiques (santé, environnement, développement économique) », notent Gattinger et Saint-Pierre, ce domaine de recherche connaît un lent développement », ce qui explique que « les études empiriques et critiques consacrées aux politiques culturelles infranationales font encore défaut » au Canada et dans une moindre mesure au Québec (p. 19). On trouve peu de centres de recherche dédiés à l'étude des politiques culturelles : l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), le Centre for Cultural Management de l'Université de Waterloo et le Centre for Policy Studies on Culture and Communities de l'Université Simon Fraser. *Les politiques culturelles provinciales et territoriales du Canada* constitue un ouvrage bien ficelé, intéressant et fort utile qui, espérons-le, incitera la communauté universitaire à se pencher davantage sur les politiques culturelles au Canada et ailleurs.

Yvon Grenier  
St. Francis Xavier University  
ygrenier@stfx.ca